

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Dans Siné-hebdo no 14

Les UIMM menottés et fouillés à corps ?

- « Au boulot », la chronique de Gérard Filoche dans « Siné-hebdo » -

Date de mise en ligne : lundi 15 décembre 2008

Démocratie & Socialisme

Ainsi, pour diffamation, on peut être l'objet d'un « mandat d'amener », saisi au petit matin, menotté, fouillé à corps ?

Dati et Alliot-Marie ont approuvé. Mais il s'agissait d'un ex directeur de journal pas d'un pékin ordinaire. Alors Sarkozy a demandé à ce que les procédures soient revues en pareil cas. Devedjian a suggéré opportunément que « la diffamation soit dépénalisée ». Juste à temps : le 19 janvier prochain, c'est un ancien dirigeant de l'UIMM, Daniel Dewavrin qui est poursuivi en diffamation par Laurence Parisot.

Il a eu le malheur d'affirmer que la présidente du Medef était au courant de la caisse noire de 600 millions d'euros de l'UIMM-MEDEF révélée en septembre 2007. Laurence Parisot aurait su ce qui permettait à tout le Medef de vivre : un « trésor de guerre » était constitué par des « doubles cotisations » des grosses entreprises, notamment de métallurgie, qui était redistribué pour corruption et comme caisse d'entraide pour résister aux grèves.

Le responsable était Denis Gauthier-Sauvagnac (DGS) pilier du Medef : il se payait lui-même 240 000 euros pour ce petit travail qui consistait à faire chercher des mallettes d'argent liquide de 26 à 32 kg et à les distribuer à ses amis. Les uns et les autres ont reçu diverses primes et compléments de salaires en espèces. DGS a obtenu 1,5 million d'euros et une garantie financière contre toute poursuite juridique, avant de partir en retraite... Ils ne lui ont même pas permis de travailler jusqu'à 70 ans (comme quoi ça ne se fait pas sur la base du volontariat, les départs en retraite). Cet ultime pot-de-vin a valu à l'UIMM d'être mise en examen comme « personne morale » pour « subornation de témoin » puisqu'en échange, DGS applique l'omerta, la loi du silence...

Alors vous vous rendez compte, si Sarkozy avait laissé faire Dati et Alliot-Marie, le juge chargé de l'affaire UIMM aurait pu appliquer le même procédé utilisé contre l'ex directeur de Libération à Gauthier-Sauvagnac, Dewavrin ou même Parisot.

Réveillés au petit matin, menottés devant leurs proches, fouillés nus à corps deux fois de suite ! Histoire de les forcer à avouer ce qu'ils faisaient de leur argent secret. On en viendrait à traiter les hauts dirigeants du patronat comme une vulgaire bande de journalistes voire pratiquement comme des voleurs de mobylettes de banlieue...

Qu'aurait-on trouvé sur Laurence Parisot ? Un tatouage odieux contre le code du travail ? Sur DGS ? La carte intégrale des versements de fonds avec les destinataires gravée sur son corps comme dans Prison Break ? Sur Dewavrin ? L'enregistrement par SMS des aveux de Parisot ?

Vivement le procès du 19 janvier prochain : saura t on tout sur la diffamation, la corruption, les versements de salaires dissimulés aux Ursaff, les 16 millions d'euros distribués dans les 8 dernières années ? Laurence Parisot, blanche colombe soucieuse de transparence et d'éthique, répètera t elle qu'elle ne savait rien ? Mais alors pourquoi avait-elle dit que « beaucoup savaient inconsciemment » ? Jusqu'où allait son « savoir inconscient » ? Pourquoi avait-elle dit qu'il s'agissait d'un « secret de famille honteux » ? Ne faisait-elle pas partie de la famille ? Pourquoi avait-elle dit qu'elle « se sentait salie » ? ... Qu'a t elle fait pour se « laver » depuis ? Car, déjà, à l'époque, les statuts du Medef prévoyaient des audits financiers et les unions de type UIMM devaient rendre des comptes à la présidente...

On brûle d'en dire plus ! Vite, vite, dépénalisez la diffamation !

Gérard Filoche (« Les caisses noires du patronat » Ed. JC Gawsevitch, avril 2008, 14,90 euros)